



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 octobre 2007  
Français  
Original :

---

## Soixante-deuxième session

Points 127 et 128 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

## Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

### Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse (A/62/175). À cette occasion il s'est entretenu avec le Président du Comité mixte, l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les placements de la Caisse.

2. Le rapport du Comité mixte porte sur les points suivants : exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 et prévisions de dépenses révisées pour l'exercice, propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 et proposition concernant le versement au Fonds de secours, en complément des contributions volontaires, d'un montant maximum de 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. **Le Comité consultatif note avec satisfaction que la qualité du rapport budgétaire et des documents annexes s'est améliorée.**

3. Comme indiqué dans l'aperçu du fonctionnement de la Caisse (A/62/175, par. 1), celle-ci comptait 22 organisations affiliées et 155 151 participants actifs ou bénéficiaires au 31 décembre 2006. Le Comité consultatif a été informé que l'affiliation de l'Organisation internationale pour les migrations le 1<sup>er</sup> janvier 2007 avait augmenté de 1 500 environ le nombre des participants.

4. Il est précisé dans le rapport (A/62/175, par. 3) qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 l'effectif des participants actifs a augmenté de 5,1 % et le nombre des prestations périodiques servies de 2,3 %. Les figures I et II du rapport montrent la progression du nombre de participants actifs et de prestations servies observée depuis 1995.



5. Le Comité consultatif note que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse est passée de 31,4 milliards de dollars au 31 décembre 2005 à 36,3 milliards au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 15,5 % (A/62/175, par. 7). On lui a précisé que la valeur de réalisation du portefeuille atteignait 41,2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

6. Le Comité consultatif constate que le document budgétaire est présenté selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Les entretiens qu'il a eus avec les représentants du secrétariat de la Caisse ont été l'occasion d'échanges de vues sur différents moyens de simplifier et de raccourcir ce document. **Le Comité a notamment suggéré d'en réduire le nombre de pages en axant les annexes sur les faits et les chiffres les plus importants.**

7. **Le Comité consultatif note avec satisfaction que la partie relative à l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 donne des renseignements sur l'état d'avancement des projets informatiques. Il espère que l'on continuera d'indiquer dans les propositions budgétaires les calendriers d'exécution des projets et la date de leur achèvement (voir A/60/7/Add.7, par. 11).**

8. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait améliorer la présentation du budget axée sur les résultats, notamment en ce qui concerne les indicateurs de succès.** Il a constaté, par exemple, que si l'indicateur relatif à l'équilibre des effectifs masculins et féminins du Service de la gestion des investissements était censé montrer une amélioration du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, l'objectif fixé pour 2008-2009 ne marquait aucune progression (A/62/175, tableau 21).

## **II. Exercice biennal 2006-2007 : rapport sur l'exécution du budget et prévisions révisées**

9. Il est rappelé au paragraphe 10 du rapport que, dans la section III de sa résolution 60/248, l'Assemblée générale avait approuvé des crédits d'un montant total de 108 262 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, afin de financer les frais de gestion administrative (57 305 700 dollars), les frais de gestion financière (49 236 200 dollars) et les frais d'audit (1 720 600 dollars). Sur ce montant, 91 722 700 dollars étaient directement imputables à la Caisse et 16 539 800 dollars représentaient la part de l'ONU. Par ailleurs, un montant de 131 000 dollars avait également été autorisé au titre de dépenses extrabudgétaires prises en charge par un certain nombre d'organisations affiliées. Dans la section IV de sa résolution 61/240, l'Assemblée a augmenté de 2 403 000 dollars les crédits approuvés, portant ainsi leur total à 110 665 500 dollars, dont 57 581 200 dollars pour les frais de gestion administrative, 51 145 400 dollars pour les frais de gestion financière et 1 938 900 dollars pour les frais d'audit. Le montant des dépenses directement imputables à la Caisse s'élève à 94 014 200 dollars et celui des dépenses à la charge de l'ONU à 16 651 300 dollars.

10. Il est précisé au paragraphe 9 du document budgétaire que les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007 se composent des dépenses effectives pour la période de 15 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2007 et d'estimations pour la période de 9 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2007. Les

causes des écarts par rapport au budget initial sont clairement expliquées aux paragraphes 13 à 45. **Toutefois, le Comité consultatif estime qu'avec les moyens administratifs et informatiques dont elle s'est dotée, la Caisse devrait être en mesure d'inclure des informations plus récentes sur ses dépenses dans les rapports qu'elle lui présente sur l'exécution du budget. Il invite le secrétariat à allonger d'au moins trois mois la période sur laquelle portent les dépenses effectives, ce qui raccourcirait d'autant la période pour laquelle les chiffres présentés ne sont que des prévisions.** À sa demande, on lui a communiqué des chiffres actualisés pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir annexe I du présent rapport). Le montant total des dépenses de l'exercice est actuellement estimé à 104 461 100 dollars, ce qui représente une économie globale de 6 204 400 dollars, soit 1 287 900 dollars au titre des frais de gestion administrative, 4 832 900 dollars au titre des frais de gestion financière et 83 600 dollars au titre des frais d'audit.

11. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses de l'exercice 2006-2007 comprennent un montant de 2 323 100 dollars (1 517 100 dollars pour le secrétariat et 806 000 dollars pour le Service de la gestion des investissements), qui représente le remboursement des impôts prélevés sur la rémunération de certains fonctionnaires par leurs autorités nationales. Il est rappelé dans le document budgétaire (A/62/175, par. 67) que la Caisse n'a jamais inscrit de crédit à cette fin dans son budget et que le coût des postes a toujours été calculé sur la base des barèmes des traitements nets (déduction faite des contributions du personnel). Toutefois, le remboursement des montants versés à ce titre par l'ONU pour l'année 2006 a été demandé (voir A/62/175, par. 67). Le Comité mixte a donc recommandé que l'Assemblée générale approuve, avec effet à compter de l'exercice 2006-2007, l'imputation des remboursements d'impôts au Fonds de péréquation des impôts géré par le Secrétaire général pour ce qui est des activités relevant du Fonds général de l'ONU [A/62/175, par. 68 et 150 e)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la recommandation du Comité mixte.**

12. Le tableau 2 et les paragraphes 21 à 32 du document budgétaire donnent des renseignements sur l'état d'avancement des projets informatiques prévus dans le budget de l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité consultatif note que la plupart d'entre eux ont été achevés ou le seront avant la fin de 2007. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré faisant l'objet d'un projet dont l'achèvement est prévu en novembre 2007 (A/62/175, tableau 2), on lui a précisé qu'il s'agit d'une étude des besoins associés à la mise en place du progiciel, qui devrait être achevée à la fin de 2007. Cette étude sera réalisée par un cabinet de conseil spécialisé dont la Caisse s'est assuré les services par l'intermédiaire du Service des achats de l'ONU. Il est précisé au paragraphe 31 que la Caisse se propose de procéder au cours de l'exercice 2008-2009 à un inventaire exhaustif des processus, procédures et pratiques optimales en vue de préparer la mise en place du progiciel qu'elle aura retenu et de fournir à ce moment-là une estimation du coût global du projet. Le déploiement du progiciel de gestion intégré devrait intervenir pendant l'exercice biennal 2010-2011.

### III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009

13. Le projet de budget de la Caisse commune des pensions pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 142 271 300 dollars (avant réévaluation des coûts), montant qui comprend les frais de gestion administrative (71 769 300 dollars), les

frais de gestion financière (68 054 500 dollars), les frais d'audit (2 338 600 dollars) et les dépenses du Comité mixte (58 900 dollars). Par rapport à l'enveloppe de 110 665 500 dollars approuvée pour l'exercice biennal 2006-2007, il représente une croissance budgétaire de 31 605 800 dollars, soit 28,6 %. La croissance globale est la résultante d'une croissance de 24,6 % des frais de gestion administrative, de 33,1 % des frais de gestion financière et de 23,2 % des frais d'audit.

14. La croissance de 31 605 800 dollars est analysée comme suit dans le document budgétaire (A/62/175, par. 69 à 72 et 128) :

a) *Frais de gestion administrative.* Leur augmentation s'élève à 14 188 100 dollars, dont 3 761 800 dollars au titre des postes et 10 426 300 dollars au titre des autres objets de dépense. Dans le cas des postes, la croissance est due à la création de 15 postes, à un reclassement et à la transformation de trois postes temporaires en postes permanents. Les autres objets de dépense à l'origine d'une augmentation sont les divers projets entrepris dans les domaines de l'informatique et de la gestion (6 177 000 dollars), la maintenance du matériel informatique (1 711 600 dollars) et les achats de matériel (395 000 dollars), le loyer (1 408 300 dollars), les voyages du personnel et des représentants (327 400 dollars) et les communications (539 300 dollars);

b) *Frais de gestion financière.* Leur augmentation s'élève à 16 909 100 dollars, dont 2 997 600 dollars au titre des postes et 13 911 500 dollars au titre des autres objets de dépense. En ce qui concerne les postes, elle s'explique par la création de 10 postes et un reclassement. L'augmentation relative aux autres objets de dépenses concerne principalement les frais de voyage du personnel (553 700 dollars), le coût des services de consultants (juristes) et de tiers prestataires de services ainsi que des services d'information financière (10 373 400 dollars), et les frais de location de locaux, y compris les travaux de rénovation (3 934 300 dollars);

c) *Frais d'audit.* Leur augmentation, estimée à 449 700 dollars, s'explique par l'augmentation de la part du coût des services du Comité des commissaires au compte qui est à la charge de la Caisse (74 700 dollars) et, pour l'audit interne, du coût des postes (310 000 dollars) et des frais de voyage du personnel (61 000 dollars);

d) *Dépenses relatives au Comité mixte.* Estimées à 58 900 dollars, ces dépenses représentent le coût des voyages que devra faire le Président du Comité mixte pour participer à la cinquante-cinquième session de cet organe et aux travaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (13 900 dollars), auquel s'ajoutent les frais administratifs (45 000 dollars) liés à la cinquante-cinquième session du Comité mixte, qui se tiendra à Rome en juillet 2008, à l'invitation du Fonds international de développement agricole.

15. Aux taux de 2008-2009, le projet de budget s'établit à 150 995 100 dollars, dont 131 996 500 dollars sont à la charge de la Caisse et 18 998 600 dollars à la charge de l'ONU conformément à l'accord de participation de l'Organisation aux frais de gestion (voir A/62/175, tableau 6). Une dépense extrabudgétaire de 153 600 dollars est également prévue : il s'agit du coût d'un poste d'agent des services généraux (G-1/G-6) entièrement financé par les organisations affiliées qu'il est prévu de maintenir pendant l'exercice biennal 2008-2009 pour assurer la gestion des primes d'assurance maladie après la cessation de service.

16. Le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2008-2009 comporte 214 postes, dont un poste extrabudgétaire. Il est prévu de créer 25 postes, d'en reclasser deux et de transformer trois postes temporaires en postes permanents. Le tableau 1 ci-après récapitule les modifications envisagées.

Tableau 1

**Modification du tableau d'effectifs proposée pour l'exercice biennal 2008-2009**

	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie</i>
<b>Administration</b>				
<b>Direction exécutive et administration</b>				
Bureau de l'Administrateur				
Service juridique	Création	Chef du Service juridique	1	P-5
Politiques et analyse	Création	Spécialiste des politiques et de l'analyse	1	P-4
<b>Programme de travail</b>				
Opérations				
Section des prestations et du service clients	Création	Spécialiste des prestations	1	P-3
	Création	Spécialiste du service clients	1	P-3
	Création	Assistant (service clients)	2	G-1/G-6
	Création	Assistant (gestion des dossiers)	1	G-1/G-6
	Transformation de postes temporaires en postes permanents	Assistant (prestations)	3	G-1/G-6
Section des services financiers	Création	Analyste en organisation	1	P-4
Bureau de Genève	Création	Chef du Groupe du service clients et de la gestion des dossiers	1	P-4
	Création	Assistant principal (prestations)	1	G-7
	Création	Commis à l'administration (Groupe de la gestion des dossiers)	1	G-1/G-6
	Création	Assistant (finances)	1	G-1/G-6
	Création	Assistant (prestations)	2	G-1/G-6
<b>Appui au programme</b>				
Service administratif	Reclassement	Spécialiste de la gestion administrative	1	P-3 à P-4
	Création	Assistant (gestion et maintenance des locaux)	1	G-1/G-6
<b>Investissements</b>				
<b>Direction exécutive et administration</b>				
Bureau du Directeur	Création	Gestionnaire de programme (hors classe)	1	P-5
	Reclassement	Assistant administratif principal	1	G-1/G-6 à G-7

	<i>Nature de la demande</i>	<i>Poste</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Catégorie</i>
<b>Programme de travail</b>				
Section des investissements	Création	Responsable des investissements (Chef de la Section)	1	D-1
	Création	Gérant des actions asiatiques	1	P-3
	Création	Gérant des actions européennes	1	P-3
	Création	Gérant obligataire	1	P-3
	Création	Assistant du responsable des investissements	1	G-1/G-6
Section du contrôle des risques et de la conformité	Création	Juriste	1	P-4
	Création	Assistant principal (contrôle des risques)	1	G-7
	Création	Assistant principal (contrôle de conformité)	1	G-7
Section des opérations	Création	Assistant principal (opérations)	1	G-7

17. Le Comité consultatif note que le Comité mixte a chargé un groupe de travail spécial d'examiner les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, et de lui faire des recommandations. Ce groupe de travail n'a pas souscrit à certaines des propositions de l'Administration de la Caisse relatives aux effectifs (voir A/62/175, annexe V, par. 22 et 31). Il a observé que la Caisse avait eu tendance, au fil des ans, à demander des modifications du tableau d'effectifs, dans le cadre ou en dehors de la procédure budgétaire normale, sans fournir de justifications suffisantes concernant la charge de travail, les besoins opérationnels ou la structure organisationnelle. Le groupe y voyait le signe d'un manque de rigueur budgétaire de la part de la Caisse. Estimant le moment venu d'adopter une approche plus stratégique des besoins en personnel, il a suggéré que l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse procèdent à un examen d'ensemble des effectifs et de l'organigramme dans leurs domaines de compétence respectifs, en s'inspirant des normes et des meilleures pratiques de la profession, et qu'ils en rendent compte au Comité mixte à sa cinquante-cinquième session (A/62/175, annexe V, par. 19).

18. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des renseignements ci-après sur l'évolution des effectifs par composante budgétaire (voir tableau 2).

Tableau 2

**Évolution par composante du nombre des postes approuvés pour les exercices biennaux 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007 et des postes demandés pour l'exercice biennal 2008-2009**

<i>Composante</i>	<i>Nombre de postes</i>											
	<i>2002-2003</i>			<i>2004-2005</i>			<i>2006-2007</i>			<i>2008-2009</i>		
	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
<b>Secrétariat</b>												
<b>Direction exécutive et administration</b>	4	3	7	4	3	7	5	3	8	7	3	10
<b>Programme de travail</b>												
Bureau du responsable des opérations	2	–	2	2	1	3	2	1	3	2	1	3
Section des prestations et du service clients	5	39	44	5	40	45	5	40	45	7	43	50

Composante	Nombre de postes											
	2002-2003			2004-2005			2006-2007			2008-2009		
	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total
Section des services financiers	8	21	29	8	23	31	10	27	37	11	27	38
Bureau de Genève	5	16	21	6	16	22	7	18	25	8	23	31
<b>Total partiel</b>	<b>20</b>	<b>76</b>	<b>96</b>	<b>21</b>	<b>80</b>	<b>101</b>	<b>24</b>	<b>86</b>	<b>110</b>	<b>28</b>	<b>94</b>	<b>122</b>
<b>Appui au programme</b>												
Service des systèmes d'information	17	6	23	17	6	23	18	6	24	19	7	26
Service administratif	2	3	5	2	3	5	3	3	6	3	4	7
<b>Total partiel</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>33</b>
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>88</b>	<b>131</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>136</b>	<b>50</b>	<b>98</b>	<b>148</b>	<b>57</b>	<b>108</b>	<b>165</b>
<b>Investissements</b>												
<b>Direction exécutive et administration</b>	2	3	5	2	3	5	2	4	6	3	4	7
<b>Programme de travail</b>												
Section des investissements	6	8	14	6	8	14	11	7	18	15	8	23
Section des opérations	2	8	10	2	8	10	2	8	10	2	9	11
Section du contrôle des risques et de la conformité	–	–	–	–	–	–	3	–	3	4	2	6
<b>Total partiel</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>40</b>
<b>Appui au programme</b>												
Section des systèmes d'information	2	1	3	2	1	3	3	1	4	2	–	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>49</b>
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>108</b>	<b>163</b>	<b>56</b>	<b>112</b>	<b>168</b>	<b>71</b>	<b>118</b>	<b>189</b>	<b>83</b>	<b>131</b>	<b>214</b>

Abréviations : P = administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; G = agents des services généraux.

19. Le Comité consultatif a appris que la Caisse comptait 14 postes vacants au 15 octobre 2007 (voir annexe II) et que tous ces postes seraient pourvus avant la fin de 2007. **Considérant que la gestion d'un portefeuille de 41,2 milliards de dollars doit impérativement être confiée à un gérant expérimenté, le Comité consultatif estime que le candidat qui sera sélectionné pour occuper le poste actuellement vacant de directeur du Service de la gestion des investissements devra posséder les qualifications suivantes : a) une solide formation universitaire dans les disciplines pertinentes; b) une expérience confirmée de la gestion d'un fonds de pension; c) l'expérience et la compétence nécessaires pour mener à bien les importants projets du Service de la gestion des investissements.**

20. **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité mixte relatives au tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2008-2009.**

21. Le Comité consultatif note qu'un montant de 8 497 200 dollars est demandé pour la location de locaux à New York et à Genève. Il se souvient qu'en avril 2005 la Caisse a quitté le bâtiment du Secrétariat de l'ONU pour s'installer dans de

nouveaux locaux, au 1 Dag Hammarskjöld Plaza. Ayant renforcé ses effectifs depuis ce déménagement, la Caisse a besoin de davantage d'espace (voir également par. 17 ci-dessus). Le Comité a été informé que les prévisions relatives à la location et à la rénovation de locaux tiennent compte de l'augmentation des effectifs proposée. À Genève, la création du Groupe du service clients et les difficultés d'accès au Palais des Nations dont se sont plaints les usagers de plus en plus nombreux des services de la Caisse ont conduit à chercher ailleurs des locaux plus grands. Le Bureau de Genève a emménagé en septembre 2007 dans l'immeuble Du Pont de Nemours, près du Palais des Nations, une opération qu'elle a menée avec succès au moyen des crédits approuvés.

22. Les frais d'audit des activités administratives et financières de la Caisse sont estimés à 2 388 600 dollars (avant réévaluation des coûts), soit une augmentation de 449 700 dollars (23,2 %) par rapport au crédit de 1 938 900 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007. Ce montant comprend les frais d'audit externe (640 500 dollars) et les frais d'audit interne (1 748 100 dollars). Il est indiqué (A/62/175, annexe IV, par. 1) que la moitié environ du coût de l'audit externe portera sur les activités administratives et l'autre moitié sur les activités financières, et que le tiers des frais d'audit des activités administratives sera pris en charge par l'ONU en vertu de l'accord de participation aux frais de gestion conclu avec l'Organisation.

23. Pour ce qui est des frais d'audit interne, le Comité consultatif note au paragraphe 126 du document budgétaire qu'un crédit est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de financer un poste P-5, deux postes P-4, un poste P-3 et un poste G-1/G-6. Il note également qu'un crédit de 250 000 dollars est prévu pour financer les services contractuels dont la Caisse aura besoin pour mener à bien a) des missions d'audit interne s'inscrivant dans le cadre de l'évaluation globale des risques liés aux opérations de la Caisse qui aura lieu en 2008 (175 500 dollars) et b) des missions d'audit des systèmes d'information (75 000 dollars).

#### **IV. Mesure spéciale visant à atténuer les conséquences préjudiciables de la politique de dollarisation adoptée en Équateur**

24. Comme indiqué dans le résumé du document budgétaire (A/62/175), celui-ci contient la réponse du Comité mixte à une demande de l'Assemblée générale, laquelle, dans sa résolution 61/240, l'avait invité à lui présenter en 2007, après avoir procédé à des consultations avec le Comité d'actuares, une mesure spéciale pratiquement envisageable qui permette d'atténuer comme il convenait les conséquences préjudiciables de la politique de dollarisation adoptée en Équateur.

25. À la section V du document budgétaire (A/62/175), il est indiqué que le Comité mixte a décidé de demander à l'Assemblée générale l'autorisation d'effectuer à titre gracieux un versement ponctuel exceptionnel aux bénéficiaires d'une prestation de la Caisse touchés par cette politique de dollarisation. Le Comité consultatif a été informé que la recevabilité des demandes qui seraient présentées serait jugée au cas par cas. Il note aussi que le Comité mixte a décidé que le paiement envisagé ne constituerait en aucun cas un précédent susceptible de dicter ultérieurement sa conduite (A/62/175, par. 147). **Le Comité consultatif estime**

quant à lui que cette décision créerait un précédent qui pourrait rendre la Caisse vulnérable face à des demandes similaires. Ce paiement exceptionnel ne serait pas conforme aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en particulier aux dispositions consacrant le principe du revenu de remplacement qui a toujours été réaffirmé par la Commission de la fonction publique dans ses décisions et par l'Assemblée générale dans ses résolutions.

26. Il ressort de la section V du document budgétaire que la mesure spéciale recommandée par le Comité mixte consisterait à procéder à un paiement ponctuel exceptionnel de 500 000 dollars environ, par prélèvement sur les avoirs de la Caisse. Un montant de 46 900 dollars a été inclus dans le projet de budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2008-2009 à l'effet de donner suite à cette recommandation du Comité mixte.

27. Le Comité consultatif estime que la décision à prendre est une décision de principe qui relève de l'Assemblée générale.

## V. Conclusion

28. Le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions budgétaires révisées de la Caisse pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant de 104 461 100 dollars (voir par. 10 ci-dessus), et les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009, d'un montant de 142 271 300 dollars, ce dernier montant étant subordonné à la décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 27 ci-dessus. Par ailleurs, le Comité ne voit pas d'objection à la recommandation du Comité mixte tendant à verser un montant maximum de 200 000 dollars au Fonds de secours, afin de compléter les contributions volontaires.

## Annexe I

## Exercice biennal 2006-2007 : rapport sur l'exécution du budget et prévisions révisées, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits approuvés			Dépenses effectives des 21 premiers mois (janvier 2006-septembre 2007)			Dépenses prévues pour les trois derniers mois (octobre-décembre 2007)			Écart par rapport aux crédits approuvés			Montant final des crédits nécessaires pour l'exercice		
	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total
	a)			b)			c)			d) = a) - [b) + c)]			e = a) + d)		
<b>Frais de gestion administrative</b>															
Postes	19 610,2	9 805,0	<b>29 415,2</b>	16 824,5	8 412,3	<b>25 236,8</b>	2 412,5	1 206,3	<b>3 618,8</b>	(373,2)	(186,4)	<b>(559,6)</b>	19 237,0	9 618,6	<b>28 855,6</b>
Autres dépenses de personnel	1 024,6	405,9	<b>1 430,5</b>	629,6	261,0	<b>890,6</b>	332,5	136,3	<b>468,8</b>	(62,5)	(8,6)	<b>(71,1)</b>	962,1	397,3	<b>1 359,4</b>
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	429,4	-	<b>429,4</b>	467,4	-	<b>467,4</b>	96,0	-	<b>96,0</b>	134,0	-	<b>134,0</b>	563,4	-	<b>563,4</b>
Services contractuels	10 095,3	2 708,9	<b>12 804,2</b>	7 094,9	2 223,7	<b>9 318,6</b>	2 053,7	486,8	<b>2 540,5</b>	(946,7)	1,6	<b>(945,1)</b>	9 148,6	2 710,5	<b>11 859,1</b>
Dépenses de représentation	5,2	-	<b>5,2</b>	0,7	-	<b>0,7</b>	0,4	-	<b>0,4</b>	(4,1)	-	<b>(4,1)</b>	1,1	-	<b>1,1</b>
Frais généraux de fonctionnement	6 447,1	2 462,2	<b>8 909,3</b>	5 687,9	2 108,8	<b>7 796,7</b>	1 567,3	400,2	<b>1 967,5</b>	808,1	46,8	<b>854,9</b>	7 255,2	2 509,0	<b>9 764,2</b>
Fournitures et accessoires	268,6	129,0	<b>397,6</b>	71,6	24,6	<b>96,2</b>	48,9	10,8	<b>59,7</b>	(148,1)	(93,6)	<b>(241,7)</b>	120,5	35,4	<b>155,9</b>
Mobilier et matériel	3 372,6	817,2	<b>4 189,8</b>	1 358,5	370,2	<b>1 728,7</b>	1 584,2	421,7	<b>2 005,9</b>	(429,9)	(25,3)	<b>(455,2)</b>	2 942,7	791,9	<b>3 734,6</b>
<b>Total, frais de gestion administrative</b>	<b>41 253,0</b>	<b>16 328,2</b>	<b>57 581,2</b>	<b>32 135,1</b>	<b>13 400,6</b>	<b>45 535,7</b>	<b>8 095,5</b>	<b>2 662,1</b>	<b>10 757,6</b>	<b>(1 022,4)</b>	<b>(265,5)</b>	<b>(1 287,9)</b>	<b>40 230,6</b>	<b>16 062,7</b>	<b>56 293,3</b>
<b>Frais de gestion financière</b>															
Postes	8 390,0	-	<b>8 390,0</b>	6 169,2	-	<b>6 169,2</b>	1 241,1	-	<b>1 241,1</b>	(979,7)	-	<b>(979,7)</b>	7 410,3	-	<b>7 410,3</b>
Autres dépenses de personnel	365,8	-	<b>365,8</b>	72,3	-	<b>72,3</b>	70,0	-	<b>70,0</b>	(223,5)	-	<b>(223,5)</b>	142,3	-	<b>142,3</b>
Consultants	1 434,0	-	<b>1 434,0</b>	790,6	-	<b>790,6</b>	430,8	-	<b>430,8</b>	(212,6)	-	<b>(212,6)</b>	1 221,4	-	<b>1 221,4</b>

Objet de dépense	Crédits approuvés			Dépenses effectives des 21 premiers mois (janvier 2006-septembre 2007)			Dépenses prévues pour les trois derniers mois (octobre-décembre 2007)			Écart par rapport aux crédits approuvés			Montant final des crédits nécessaires pour l'exercice		
	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total	Caisse	ONU	Total
	a)			b)			c)			d)=a) - [b) + c)]			e= a) + d)		
Voyages	1 170,1		<b>1 170,1</b>	542,4		<b>542,4</b>	188,3		<b>188,3</b>	(439,4)	-	<b>(439,4)</b>	730,7	-	<b>730,7</b>
Services contractuels	34 859,4		<b>34 859,4</b>	26 862,1		<b>26 862,1</b>	7 503,0		<b>7 503,0</b>	(494,3)	-	<b>(494,3)</b>	34 365,1	-	<b>34 365,1</b>
Dépenses de représentation	17,4		<b>17,4</b>	8,2		<b>8,2</b>	4,1		<b>4,1</b>	(5,1)	-	<b>(5,1)</b>	12,3	-	<b>12,3</b>
Frais généraux de fonctionnement	1 731,0		<b>1 731,0</b>	1 546,7		<b>1 546,7</b>	313,7		<b>313,7</b>	129,4	-	<b>129,4</b>	1 860,4	-	<b>1 860,4</b>
Fournitures et accessoires	64,3		<b>64,3</b>	74,5		<b>74,5</b>	10,0		<b>10,0</b>	20,2	-	<b>20,2</b>	84,5	-	<b>84,5</b>
Mobilier et matériel	3 113,4		<b>3 113,4</b>	288,3		<b>288,3</b>	197,2		<b>197,2</b>	(2 627,9)	-	<b>(2 627,9)</b>	485,5	-	<b>485,5</b>
<b>Total, frais de gestion financière</b>	<b>51 145,4</b>		<b>51 145,4</b>	<b>36 354,3</b>		<b>36 354,3</b>	<b>9 958,2</b>		<b>9 958,2</b>	<b>(4 832,9)</b>		<b>(4 832,9)</b>	<b>46 312,5</b>		<b>46 312,5</b>
<b>Frais d'audit</b>															
Audit externe	471,5	94,3	<b>565,8</b>	424,6	84,9	<b>509,5</b>	313,7		<b>313,7</b>	13,8	2,7	<b>16,5</b>	485,3	97,0	<b>582,3</b>
Audit interne	1 144,3	228,8	<b>1 373,1</b>	727,7	145,5	<b>873,2</b>	10,0		<b>10,0</b>	(83,4)	(16,7)	<b>(100,1)</b>	1 060,9	212,1	<b>1 273,0</b>
<b>Total, frais d'audit</b>	<b>1 615,8</b>	<b>323,1</b>	<b>1 938,9</b>	<b>1 152,3</b>	<b>230,4</b>	<b>1 382,7</b>	<b>393,9</b>	<b>78,7</b>	<b>472,6</b>	<b>(69,6)</b>	<b>(14,0)</b>	<b>(83,6)</b>	<b>1 546,2</b>	<b>309,1</b>	<b>1 855,3</b>
<b>Total</b>	<b>94 014,2</b>	<b>16 651,3</b>	<b>110 665,5</b>	<b>69 641,7</b>	<b>13 631,0</b>	<b>83 272,7</b>	<b>18 447,6</b>	<b>2 740,8</b>	<b>21 188,4</b>	<b>(5 924,9)</b>	<b>(279,5)</b>	<b>(6 204,4)</b>	<b>88 089,3</b>	<b>16 371,8</b>	<b>104 461,1</b>
<b>Dépenses extrabudgétaires (assurance maladie après la cessation de service)</b>															
Activités opérationnelles	131,0		<b>131,0</b>	115,2		<b>115,2</b>	28,9		<b>142,7</b>	13,1	-	<b>13,1</b>	13,1	-	<b>13,1</b>

## Annexe II

## Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : postes vacants au 15 octobre 2007

<i>Unité administrative</i>	<i>Poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre de postes</i>
<b>Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248</b>			
<b>Investissement</b>			
Section des investissements	Gérant de portefeuille	P-5	1
Section des systèmes d'information	Responsable de		1
	l'infrastructure <sup>a</sup>	P-4	2
<b>Postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/240 (budget révisé)</b>			
<b>Investissement</b>			
Section du contrôle des risques et de la conformité	Responsable du contrôle des risques et de la conformité (chef de la Section)	D-1	1
Section des investissements	Gérant de portefeuille	P-4	1
	Gérant de portefeuille	P-3	1
<b>Total, investissements</b>			<b>5</b>
<b>Autres postes vacants du fait de la rotation normale des effectifs (expiration du contrat, démission, transfert, promotion)</b>			
<b>Secrétariat</b>			
Section des prestations et du service clients	Assistant (prestations)	G-1/G-6	2
Section des services financiers	Aide-comptable	G-1/G-6	2
Service des systèmes d'information	Spécialiste des systèmes d'information	P-3	1
<b>Total, secrétariat</b>			<b>5</b>
<b>Investissements</b>			
Bureau du Directeur	Directeur	D-2	1
Sections des systèmes d'information	Analyste système (hors classe)	P-5	1
Section des investissements	Gérant de portefeuille	P-4	2
<b>Total, investissements</b>			<b>4</b>
<b>Total, ensemble de la Caisse</b>			<b>14</b>

<sup>a</sup> Ce poste sera redéployé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre du regroupement des services informatiques.